

SPORT ET INCLUSION

PASS SPORT 2026 : 50 € POUR S'INSCRIRE, MAIS QU'EST-CE QUI PERMET RÉELLEMENT DE PRATIQUER ?

Une aide concrète à l'inscription, mais l'accessibilité réelle dépend aussi du club, du transport, du matériel, de l'accompagnement et de l'adaptation.

La campagne Pass Sport 2026-2027 est ouverte depuis le 1er septembre. Ce dispositif permet une réduction immédiate de 50 € sur le coût d'une inscription dans une structure sportive partenaire.

Plus de 85 000 clubs et salles de sport participent au dispositif sur l'ensemble du territoire.

Pour les jeunes en situation de handicap, le Pass Sport concerne les 6 à 19 ans bénéficiaires de l'AEEH et les 16 à 30 ans bénéficiaires de l'AAH.

Les codes individuels sont envoyés par courriel à partir de la mi-septembre.

Une opportunité pour rejoindre un club, mais une pratique durable repose sur bien d'autres conditions que le seul coût de l'inscription.



SPORT
INCLUSION
CONFIANCE
AUTONOMIE
PLAISIR

LES 4 POINTS CLÉS

- 1** 50 € de réduction sur l'inscription dans un club partenaire.
- 2** Plus de 85 000 clubs et salles de sport participants.
- 3** Jeunes en situation de handicap éligibles : 6 à 19 ans (AEEH) et 16 à 30 ans (AAH).
- 4** Codes envoyés par courriel à partir de la mi-septembre. Dispositif utilisable jusqu'au 31 décembre 2026.

« Le sport n'est pas un luxe,
c'est un droit d'épanouissement
pour tous. »

SERVICES PUBLICS

PAGE 2

Un accueil adapté pour les personnes sourdes ou malentendantes



Un nouveau décret renforce l'accessibilité de l'accueil dans les services publics.

PATRIMOINE

PAGE 3

L'accessibilité se lit aussi dans le programme



Les 19 et 20 septembre, des visites et animations accessibles dans toute la France.

NORMANDIE

PAGE 4

Emploi public et inclusion : les acteurs se coordonnent



Une réunion le 11 septembre pour renforcer la coordination en faveur de l'inclusion.



ACCESSIBILITÉ — SERVICES PUBLICS

SERVICES PUBLICS : UN ACCUEIL ADAPTÉ POUR LES PERSONNES SOURDES OU MALENTENDANTES

Un décret publié le 2 septembre 2026 prévoit la mise en place, à la demande de la personne, d'un dispositif d'accueil adapté permettant la traduction écrite et visuelle simultanée des informations orales ou sonores dans les relations avec les services publics.

Cette mesure vise à garantir un accès effectif aux droits et à une information compréhensible pour les personnes sourdes ou malentendantes.

Le décret entre en vigueur le 1^{er} mars 2027.



LES POINTS CLÉS DU DÉCRET

- 1 Un dispositif d'accueil adapté à la demande de la personne.
- 2 Une traduction écrite et visuelle simultanée des informations orales ou sonores.
- 3 Concerne l'ensemble des services publics (administration, établissements publics, services en ligne...).
- 4 Entrée en vigueur le 1^{er} mars 2027.
- 5 Objectif : un accès effectif aux droits et à une information compréhensible.
« L'accès à l'information est une condition essentielle de l'égalité des droits. »

CE QUE CHANGE LE DÉCRET

Le décret du 2 septembre 2026 précise les modalités de mise en œuvre d'un accueil adapté pour les personnes sourdes ou malentendantes dans leurs échanges avec les services publics. Il prévoit notamment :

- la possibilité de recourir à un service de traduction en langue des signes française (LSF),
- une transcription écrite en temps réel,
- une information claire sur les modalités d'accès,
- une mise en œuvre dans les lieux d'accueil physique, par téléphone et en ligne.

POURQUOI AINH EN PARLE ?

Parce que l'accès aux droits dépend d'abord de l'accès à l'information. Sans une communication compréhensible, il devient difficile de réaliser une démarche, de comprendre une décision ou de faire valoir ses droits.

Ce décret représente une avancée concrète pour une société plus inclusive. AINH soutient sa mise en œuvre effective sur tous les territoires et reste attentif à son application dans la durée, notamment pour les services en ligne.

À SUIVRE

- 1^{er} mars 2027**
Entrée en vigueur du décret.
- Mise en place concrète dans les administrations et services publics.
- Information des usagers sur les modalités d'accès dans chaque territoire.
- Suivi de l'application et premiers retours d'expérience.

TERRITOIRES — NORMANDIE

EMPLOI EN NORMANDIE : LES ACTEURS PUBLICS SE COORDONNENT

Le 11 septembre 2026, le FIPHFP a réuni en Normandie l'Agefiph, la Plateforme régionale d'appui interministériel aux ressources humaines (PFRH) et les cinq sous-préfets à l'inclusion de la région.

Cette rencontre a permis de renforcer la coordination entre les acteurs publics pour favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap dans les territoires normands.



LES AXES DE TRAVAIL IDENTIFIÉS

- ✓ Préparer la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH) 2026.
- ✓ Mobiliser les employeurs publics et privés dans les territoires.
- ✓ Développer les opportunités de stages, d'immersions et de recrutements dans le cadre de DuoDay.
- ✓ Renforcer l'échange d'informations entre services de l'État et acteurs de l'emploi.
- ✓ Valoriser les initiatives locales réussies et les essaimer.



CULTURE

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2026 : L'ACCESSIBILITÉ SE CHERCHE AUSSI DANS LE PROGRAMME

Les Journées européennes du patrimoine se tiendront les 19 et 20 septembre 2026 partout en France, sur le thème « Patrimoine architectural ».

Comme chaque année, le programme officiel permet de rechercher les événements accessibles grâce à des filtres dédiés (handicap, accessibilité, LSF, audiodescription, etc.).

De nombreux sites proposent des visites adaptées pour permettre à tous de découvrir ce patrimoine commun.

Parmi les exemples mis en avant cette année par le ministère de la Culture :

- Aux Archives nationales (Paris), une visite descriptive et tactile est proposée pour les visiteurs aveugles et malvoyants.
- À la Cité des sciences et de l'industrie (Pierrefitte-sur-Seine), une visite en langue des signes française (LSF) est organisée autour de l'exposition « Mission spatiale ».

Ces initiatives illustrent la volonté croissante d'ouvrir la culture à tous les publics et de faire de l'accessibilité un véritable levier de participation.



Journées européennes du patrimoine

19 - 20 septembre 2026

Patrimoine
architectural



CE QU'IL FAUT RETENIR



19 et 20 septembre 2026
dans toute la France.



Un moteur de recherche
avec des filtres dédiés
(handicap, accessibilité, LSF,
audiodescription, etc.).



De nombreux sites proposent
des visites et des activités
adaptées.



Des exemples concrets :
visite tactile aux Archives
nationales et visite en LSF
à la Cité des sciences.

POURQUOI AINH EN PARLE ?



Parce que la culture est un droit pour tous
et un levier essentiel d'inclusion. Mettre
en valeur les initiatives accessibles,
c'est encourager leur développement
et permettre à chacun de trouver sa place
dans la société.

POUR ALLER PLUS LOIN



Consultez le programme officiel et
utilisez les filtres d'accessibilité sur :
www.journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr

INNOVATION

CNSA : 5 PROJETS EXPÉRIMENTAUX POUR FAIRE ÉVOLUER L'ACCOMPAGNEMENT

Le 25 août 2026, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a annoncé la sélection de 5 projets expérimentaux dans le cadre de son programme de recherche « Autonomie, grand âge et handicap ».

Cette édition 2026 a mobilisé 152 projets déposés, illustrant la dynamique de recherche sur ces enjeux. Les 5 projets retenus bénéficieront d'un soutien total de plus d'1 million d'euros.

Ces travaux, menés par des équipes de recherche et des acteurs de terrain, visent à produire de nouvelles connaissances et des solutions concrètes pour améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en perte d'autonomie.

Deux exemples de projets retenus



CAP PARCOURS et TERRITOIRE

Ce projet expérimentera une coordination des parcours à l'échelle locale, en particulier dans les territoires ruraux, afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.



Handicap et Alors ?

Ce projet s'intéresse à la vie affective, relationnelle et sexuelle des personnes en situation de handicap accompagnées en établissements et services médico-sociaux (ESMS), pour mieux comprendre leurs besoins et faire évoluer les pratiques.

Les autres projets portent également sur des sujets variés, comme l'inclusion sociale, l'adaptation des accompagnements ou l'usage des technologies.

CE QU'IL FAUT RETENIR



Annonce publiée
le 25 août 2026.



152 projets soumis.



5 projets sélectionnés.



Un soutien total de plus d'1 million
d'euros.

POURQUOI AINH EN PARLE ?



Parce que la recherche et l'innovation
sont essentielles pour développer
des solutions adaptées aux réalités
des parcours de vie et améliorer
concrètement la qualité d'accompagnement.

POUR ALLER PLUS LOIN



Retrouvez le communiqué officiel
de la CNSA sur : www.cnsa.fr



SOCIAL / SANTÉ

ARRÊTS DE TRAVAIL : CE QUI CHANGE DEPUIS LE 1^{er} SEPTEMBRE 2026

L'Assurance Maladie a publié le 3 septembre les nouvelles règles applicables aux arrêts de travail pour maladie depuis le 1^{er} septembre 2026.

Le professionnel de santé prescripteur doit désormais renseigner le motif médical justifiant l'interruption de travail. Cette information est destinée au service médical de la caisse primaire d'assurance maladie.

La durée maximale d'une prescription initiale est fixée à 31 jours. Pour chaque prolongation, la durée maximale est de 62 jours.

Si la situation du patient le nécessite, le professionnel peut dépasser ces durées, à condition de justifier la nécessité d'une prescription plus longue au regard des recommandations de la Haute Autorité de santé.

Les démarches de transmission restent inchangées pour les assurés : en cas de formulaire papier, les volets destinés à la CPAM et à l'employeur doivent toujours être envoyés selon les règles habituelles.

LES 4 POINTS À RETENIR

- 1 Motif médical désormais renseigné par le prescripteur.
- 2 31 jours maximum pour un arrêt initial.
- 3 62 jours maximum pour chaque prolongation.
- 4 Une durée plus longue reste possible si elle est médicalement justifiée.



POURQUOI AINH EN PARLE ?

Parce qu'un arrêt de travail peut devenir un point de bascule dans un parcours : retour au poste, maintien dans l'emploi, adaptation, reconnaissance d'un handicap ou articulation avec d'autres droits.

AINH relaie l'information officielle sans dramatiser : comprendre la règle permet surtout d'éviter les ruptures et de mieux préparer la suite du parcours.

SOURCE OFFICIELLE

Assurance Maladie — « Arrêts de travail pour maladie : ce qui change au 1^{er} septembre 2026 », publié le 3 septembre 2026.

ameli.fr

À SUIVRE

19-20 SEPT.

Journées européennes du patrimoine 2026 : vérifier les conditions d'accessibilité dans le programme officiel.

22 SEPT.

Rencontre territoriale de l'autonomie de Normandie organisée par la CNSA.

29 SEPT.

Première réunion du comité de suivi de la CNH 2026.

31 DÉC.

Date limite d'utilisation du Pass Sport 2026-2027.

1^{er} MARS 2027

Entrée en vigueur du décret sur l'accueil adapté des personnes sourdes ou malentendantes dans les services publics.